



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Le 5 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Etaient présents :

C. FOROT – G. JANUEL – S. MEARY – L. VIGER – S. MARCHERAT – I. MEJEAN - W. AUGUSTE – F. VALLIER – F. THEOLAS –
C. BOURGEOIS - J. ROULET – S. ROUSSIN -

Absents excusés :

S. FAVIER : procuration à C. FOROT

M. MERLIN : procuration à S. ROUSSIN

M. CECCHINI : procuration à S. MEARY

Secrétaire de séance : S. MEARY

Christine FOROT remercie les personnes présentes, constate que le quorum est atteint et aborde les points de l'ordre du jour.

Elle demande si l'ensemble du conseil municipal est d'accord de rajouter un point non prévu à l'ordre du jour :

. CREATION D'UN POSTE d'ADJOINT ADMINISTRATIF Territorial à temps non complet 20H HEBDOMADAIRES (DELIBERATION DE-2026-058)

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR CONSTITUER LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27/9/2026 (DELIBERATION DE-2026-049)

Vu l'arrêté préfectoral du 26/5/2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués et suppléants à élire par les conseils municipaux,

Vu la liste déposée par les conseillers municipaux (1 seule liste), dans les délais impartis,

Le nombre de délégués à élire pour la commune est de **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**.

Liste : **FOROT Christine – JANUEL Guy – MEARY Sandrine – AUGUSTE William – MARCHERAT Sylvana – ROUSSIN Sébastien**

Sans qu'il y ait eu de débat, il est procédé au vote.

Résultats du scrutin après dépouillement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs/nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Liste **FOROT Christine : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**

Vote à l'unanimité.

2. APPROBATION PV CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2026 (DELIBERATION DE-2026-050)

Madame le maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2026 ou apporter des modifications sur celui-ci.

Pas de remarque. Approuvé à l'unanimité.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « CARRIERES DU TRICASTIN » (DELIBERATION DE-2026-051)

Vu les statuts de l'association dénommée « Carrières du Tricastin » fondée le 11 janvier 2020 dont le siège social est fixé en mairie de St Restitut,

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner deux représentants de la commune pour siéger au sein des instances de l'association.

- Monsieur Guy JANUEL et Monsieur Jérôme ROULET

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLIGEET (DELIBERATION DE-2026-052)

Madame le maire rappelle que la CLIGEET (Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin) est en charge d'une mission d'intérêt général de suivi, d'information et de concertation, en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impacts des installations nucléaires sur l'environnement et les personnes.

Elle est composée de membres qui représentent la société civile et sont répartis en quatre collèges (élus, personnalités qualifiées et représentants du monde économique, organisations syndicales et associations de protection de la nature et de l'environnement).

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner deux nouveaux représentants à la CLIGEET, un titulaire et un suppléant.

- **Monsieur Christian BOURGEOIS délégué titulaire**

- **Madame Sandrine MEARY déléguée suppléante**

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5. DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE (DELIBERATION DE-2026-053)

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Madame le maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un nouveau correspondant DEFENSE.

Le correspondant DEFENSE est un élu municipal désigné sur proposition du maire parmi ses membres.

Les missions du correspondant s'articulent autour de trois axes principaux :

- . Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- . Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense
- . Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec les anciens combattants)

Madame le maire propose de désigner **Monsieur Guy JANUEL**.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6. SAUR RAPPORT SUR L'EAU EXERCICE 2025 (DELIBERATION DE-2026-054)

Conformément à l'article L1411.3 du CGCT, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Après lecture de la synthèse issue du rapport annuel de la SAUR, pour l'exercice 2025, le conseil municipal émet un avis favorable.

Vote à l'unanimité.

7. CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE G618 CHEMIN DE LA CROZE (DELIBERATION DE-2026-055)

Madame le maire fait part au conseil municipal que suite à une visite sur place avec les services du Département de la Drôme, il a été constaté que la continuité du fossé de la RD859 a été modifiée lors de la construction d'une habitation sur la parcelle G 621.

Depuis, la majorité des eaux pluviales traverse la RD par un ouvrage hydraulique (OH) et s'écoule sur la parcelle G 618 appartenant à M. et Mme SPRIET Denis.

En plus des eaux, le propriétaire reçoit également des déchets jetés par les usagers dans le fossé.

Afin de canaliser de façon efficace et pérenne les eaux de ruissellement de la RD859 et de remédier à cette problématique des déchets, un dégrilleur a été mise en place sur la commune communale G620 et lors des travaux du quartier de la Croze, un système de récupération des eaux avec puits a été édifié sur l'extrémité SUD de la parcelle G618 appartenant à M. et Mme SPRIET Denis.

La commune a mandaté le cabinet Thierry BAUBET, afin de rédiger un procès-verbal de bornage et de délimitation dans le cadre de cette acquisition, la surface étant de 5a85ca.

Le prix fixé en accord avec les propriétaires est de 1 euro symbolique, les frais d'actes et de géomètre étant à la charge de la commune.

Un double de clefs sera remis aux intéressés.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Madame le maire tient à remercier M. et Mme SPRIET.

8. REGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

POINT REPORTE A UN PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DELIBERATION DE-2026-056)

Madame le maire rappelle que dans le cadre du vote du BP COMMUNE 2026, il a été prévu une somme pour l'octroi d'aides financières aux associations.

Il est rappelé les faits suivants :

Les associations doivent présenter un intérêt local avec un bénéfice réel pour les administrés de la commune. Le projet doit être mené par l'association directement et ne pas servir de prête-nom pour rémunérer une prestation de professionnels.

Les subventions regroupent toutes les contributions facultatives de toute nature décidée par les autorités administratives : argent – mise à disposition de matériel – de locaux – de personnes.

Les élus membres de bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote.

Subventions proposées :

4 Pattes Sans Toit : 50 € (15 voix POUR)

Comité des Fêtes : 3.300 € (2.800 € + 500 € sub exceptionnelle) (13 voix POUR W. AUGUSTE – I. MEJEAN ne prenant pas part au vote)

Foyer Rural : 1.500 € (850 € + 450 € LA VERONIQUE + 200 € pour activités loisirs créatifs) (12 voix POUR – S. FAVIER – I. MEJEAN ne prenant pas part au vote)

Crèches et Traditions : 725 € (13 voix POUR – S. MARCHERAT – F. THEOLAS ne prenant pas part au vote)

Club Vermeil : 425 € (15 voix POUR)

Carrières du Tricastin : 600 € (15 voix POUR)

Amicale Laïque : 1.300 € (15 voix POUR)

Eloquente Compagnie : 200 € (15 voix POUR)

Lithos : 1.000 € (15 voix POUR)

Amis de l'Eglise : 350 € (+ achat de 20 livres) (15 voix POUR)

A.C.V.G. : 325 € (13 voix POUR – G. JANUEL – F. THEOLAS ne prenant pas part au vote)

Coopérative scolaire : 1.200 € (15 voix POUR)

Associations bénéficiant d'un local communal sans loyer :

L'Eloquente Compagnie – R'estival – Foyer Rural – Crèches et Traditions – Club Vermeil – Comité des Fêtes – L'Asso des Mots – ACVG – Amicale Laïque – Lithos

Aides à des associations extérieures :

MFR Richerenches : 80 €

Jeunes Sapeurs Pompiers : 100 €

Don du sang : 80 €

Société de Sauvegarde des Monuments Anciens : 80 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

TOTAL SUBVENTIONS : 11.315 €

10. MOTION DE SOUTIEN IMPLANTATION REACTEURS NUCLEAIRES EPR2 (DELIBERATION DE-2026-057)

La France s'est engagée dans un ambitieux programme de relance du nucléaire civil avec la construction de six réacteurs EPR2 répartis sur 3 sites (Penly, Gravelines, Bugey), et notamment l'implantation de 2 réacteurs sur le site du Tricastin. Il s'agit d'un investissement considérable et il générerait plusieurs milliers d'emplois directs et indirects sur un bassin s'étendant aux quatre départements voisins.

Considérant l'enjeu stratégique que représente l'implantation de nouveaux réacteurs EPR3, pour le développement économique, l'emploi et l'attractivité du bassin de vie tricastin,

Considérant la nécessité d'assurer la souveraineté énergétique de la France et de contribuer à la décarbonation de son économie,

Le conseil municipal après vote (13 voix POUR – 1 ABSTENTION (S. FAVIER) – 1 voix CONTRE (I. MEJEAN) :

. AFFIRME son soutien plein et entier à la candidature du site du tricastin pour accueillir une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2.

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 20H HEBDOMADAIRES

Vu la délibération N° DE-2023-004 en date du 23/01/2023 créant un poste d'Adjoint Administratif à raison de 12 heures hebdomadaires,

Considérant que suite au départ d'un agent titulaire, et afin de réorganiser le service administratif et Agence Postale communale, il y a lieu de prévoir la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, ce poste étant à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2026. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel.

il convient également de supprimer le poste existant actuellement à 12h hebdomadaires.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Manifestations :

Dès le 05/06 : Piano dans les Vignes

06/06 : Journée de l'environnement Suze

13/06 : Don du sang à 9h30 devant la mairie

14/06 : Course LA VERONIQUE

18/06 : Cérémonie ACVG Place de la mairie à 18h

20/06 : Feux de la Saint Jean

26/06 : Fête de l'école

27/06 : Foyer rural théâtre au chapeau

28/06 : Rallye des lavandes 9h

13/07 : Banquet Républicain (gaulois)

18-19/07 : Mozart

La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance : S. MEARY



Le Maire : C. FOROT



